



Pression eau et garantie décennale

Par **fabrice2rennes**, le **15/12/2010 à 20:42**

Bonjour, je suis nouveau propriétaire d'un appartement en rdc qui a seulement 3 ans. La pression du réseau d'eau est faible, tout juste suffisante à prendre une douche tant que rien d'autre ne tire de l'eau. Ma douche est un système qui se met en marche toujours avec le robinet, puis il faut tirer un loquet pour passer en "mode douche". Si je prends ma douche et que quelqu'un tire de l'eau (ou le lave linge, ou une chasse d'eau, ou ma copine qui se brosse les dents !!), alors le loquet retombe par manque de pression. Y-a-t-il une pression minimale au niveau des normes? Puis-je faire jouer la garantie décennale? Merci à tous pour vos réponses

Par **mimi493**, le **15/12/2010 à 21:45**

Est-ce que vous avez fait venir un plombier ? Est-ce que le problème de pression :
- est à tous les robinets ?
- est pour l'eau chaude et l'eau froide ?
- vos voisins ont-ils le même problème ?
- l'eau est-elle collective ?

Par **fabrice2rennes**, le **16/12/2010 à 11:51**

Est-ce que vous avez fait venir un plombier ? --> non j'ai emménagé ce week end
Est-ce que le problème de pression :
- est à tous les robinets ? --> OUI
- est pour l'eau chaude et l'eau froide ? --> les deux (eau chaude via chaudière gaz individuelle)
- vos voisins ont-ils le même problème ? --> je n'ai pas encore parlé de ceci avec mes voisins mais selon l'ancien propriétaire, les voisins ont le même problème
- l'eau est-elle collective ? -->

nonrnrnrnY a-t-il des normes de pression à respecter?rnrnMerci

Par **mimi493**, le **16/12/2010 à 12:34**

Peut-être q'u'il y a des normes, mais ce n'est pas à voir avec le bailleur mais avec votre fournisseur d'eau (la cie de l'eau où vous payez votre abonnement)rnrnDonc je vous conseille de commencer par les appeler pour leur en parler et voir ce qu'ils vous disent.

Par **fabrice2rennes**, le **16/12/2010 à 17:33**

Le fournisseur d'eau n'est pas responsable des canalisations et leurs diamètres au sein de mon appartement !?rnrnJe pensais plutôt m'adresser au syndic mais bon je peux toujours essayer !

Par **fabrice2rennes**, le **24/01/2011 à 20:55**

merci, j'ai de la pression !!rnrny avait robinets 3chez moi dont un que je ne connaissais pas et qui n'était pas ouvert à fond.rnrnet dire que les anciens proprio sont restés sans pression pendant 3 ans ...

Par **mimi493**, le **24/01/2011 à 20:58**

Un problème de pression est soit général venant du fournisseur d'eau, soit un truc tout con (d'où le conseil de faire venir un plombier)rnrnJ'ai été dans votre cas, où les proprio habitaient là avant et pendant 10 ans, ils n'ont pas eu de pression d'eau chaude et moi en faisant venir un plombier, c'était juste un réglage du chauffe-eau.